



éduscol

Série STHR - Classe de seconde L'accompagnement personnalisé

Les principes de l'accompagnement personnalisé

La Série STHR rénovée est mise en œuvre à la rentrée 2015. Outre une évolution des programmes, elle est marquée par l'introduction de l'accompagnement personnalisé (2h hebdomadaires par élève) dont les modalités d'application sont publiées au BO spécial N°1 du 4 février 2010.

1. Que disent les textes de référence ?

1. – Extrait du BO spécial N°1 du 4 février 2010

Principes de l'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée.

L'horaire prévu est pour chaque élève de 72 heures par année. Cette enveloppe annuelle, qui correspond à deux heures hebdomadaires, peut être modulée en fonction des choix pédagogiques de l'établissement. L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits. Il peut, par exemple, prendre la forme d'un suivi plus particulier d'un ou de quelques élèves, via l'usage des technologies de l'information et de la communication. Dans tous les cas, la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire.

Au sein de l'établissement, l'accompagnement personnalisé doit être construit de façon cohérente avec le tutorat, les stages de remise à niveau ou les stages passerelles. Tous doivent concourir à un meilleur accompagnement et à une meilleure orientation pour chaque élève.

Contenus

L'accompagnement personnalisé comprend des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Il s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires.

L'accompagnement comprend, à l'initiative des équipes pédagogiques, des activités comportant notamment :

- Le travail sur les capacités de base
- Les travaux interdisciplinaires : thèmes de travail choisis par les élèves ou les professeurs ; projets individuels ou collectifs ;

- La construction d'un parcours de formation et d'orientation réfléchi prenant appui sur le passeport orientation formation, l'orientation active, la préparation à l'enseignement supérieur, la participation de représentants des différentes branches d'activité professionnelle, la découverte in situ des métiers, etc. L'accompagnement tient compte des entretiens personnalisés d'orientation conduits par les professeurs principaux avec le concours des conseillers d'orientation-psychologues. Les parents sont associés à ces entretiens.

Les différentes formes et modalités de l'accompagnement personnalisé peuvent être proposées aux élèves, selon l'évolution des besoins de ces derniers, à des moments et à des rythmes différents tout au long de leur scolarité. »

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement qui s'adresse à tous les élèves, sans exception. Distinct des heures de cours, l'accompagnement comprend des activités diversifiées qui permettent d'apporter des réponses au plus près des attentes et des besoins des lycéens.

2. Les premières analyses quant à la mise en place de l'AP (rapport des inspections générales sur la mise en œuvre de la réforme du lycée - mars 2012)

Le rapport met en évidence deux écueils, celui lié à une méthodologie travaillée pour elle-même, sans prendre appui sur un contexte ou un ancrage disciplinaire et celui lié à un contenu exclusivement disciplinaire (soit en prolongement du cours, soit pour sous-traiter la prise en charge des difficultés scolaires). L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement nouveau qui répond à un principe simple selon lequel la réussite des élèves repose en partie sur des capacités de base, transférable entre disciplines connexes, voire à toutes les disciplines. Il s'agit donc de positionner l'élève quant à ces capacités de base, d'identifier ses points de réussite, ses besoins, de hiérarchiser les priorités et d'apporter une réponse convergente susceptible de favoriser ou de relancer la dynamique d'apprentissage. L'accompagnement personnalisé repose donc sur un principe : des capacités travaillées à partir d'une discipline peuvent être transférables à d'autres, à condition qu'elles soient identifiées comme telles et que le transfert soit explicité. Cela suppose de partager, entre disciplines proches des capacités transversales à travailler en commun. Il n'existe pas de «modèle type» de l'accompagnement personnalisé, mais son efficacité et sa réussite reposent sur deux facteurs clefs :

- La posture du professeur : écouter les élèves, être attentif à leurs besoins, à leurs démarches d'apprentissage, expliciter les objectifs et le vocabulaire, leur laisser du temps pour chercher, faire des erreurs, se saisir de la liberté pédagogique offerte par cette modalité d'enseignement.
- L'utilisation par le professeur de son indispensable expertise disciplinaire pour développer chez les élèves des capacités transférables à d'autres situations disciplinaires et vers d'autres disciplines : expliciter ces capacités, les partager avec les autres professeurs.¹

L'accompagnement personnalisé peut être réfléchi autour de quelques repères :

- L'accompagnement doit être envisagé comme une réponse à des besoins identifiés d'élèves. Il est donc nécessaire d'envisager des temps de diagnostic permettant d'identifier les causes essentielles des difficultés et prenant appui sur ce que l'on connaît de l'élève (conseils de classe de seconde par exemple). Cette réponse doit pouvoir évoluer au fur à mesure de la progression de l'élève.
- Pour atteindre les objectifs assignés à l'accompagnement personnalisé, la progression, les intentions, les capacités travaillées et leur transfert vers les disciplines doivent être explicités aux élèves.

¹ Rapport des inspections générales, mars 2012

- L'accompagnement personnalisé doit être un temps de travail, un temps d'enseignement privilégié, sans forte contrainte de temps. De ce fait, le professeur peut se centrer sur les démarches utilisées par les élèves, les observer, analyser avec les élèves les erreurs et les difficultés.

3. Quelles sont les capacités visées ?

L'accompagnement personnalisé :

- En classe de seconde, permet avant tout à l'élève de se doter de méthodes pour tirer profit de ses études et construire un projet personnel.
- En classe de première, favorise l'acquisition de capacités propres à chaque voie de formation tout en lui permettant de développer son projet d'orientation post-bac.
- En classe terminale, prend appui sur les enseignements spécifiques et sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires des séries concernées. Il contribue à la préparation à l'enseignement supérieur.

Les capacités « de base » :

- Comprendre le travail attendu, c'est-à-dire la compréhension des consignes de travail, des consignes pour les devoirs ou pour un devoir
- S'organiser personnellement pour répondre à ces consignes, c'est-à-dire mettre en œuvre des moyens adaptés pour répondre aux consignes posées
- S'exprimer et communiquer à l'écrit et à l'oral
- Prendre des notes
- Analyser et traiter une question
- Argumenter
- Effectuer des recherches documentaires
- Mener des activités contribuant au renforcement de la culture générale (conférences)
- Renforcer les outils et aides méthodologiques à l'écrit comme à l'oral
- Etc.

Des capacités transversales :

- S'investir dans une activité
- S'organiser et gérer les priorités
- Maîtriser et utiliser les TICE de manière responsable
- Comprendre les consignes
- Rechercher et sélectionner des informations
- Reasonner
- Développer un esprit critique
- Auto-évaluer son travail
- ...

4. Quelle est la place des TICE ?

Les enseignements de la série STHR sont de nature technologique, par la démarche mobilisée mettant en relation un objet d'étude avec des notions et par l'environnement de travail dans lequel les élèves sont placés. Pour compléter cette analyse de la démarche technologique, il faut également réfléchir à la place des technologies². STHR fait référence à une démarche technologique : il ne s'agit pas de construire des compétences en mobilisant directement des technologies dans des situations professionnelles réelles, mais bien d'utiliser les technologies pour leur capacité à décrire la réalité, à faciliter la compréhension de cette réalité³. Cette référence aux technologies présente au moins quatre intérêts :

- Cela permet d'abord d'inscrire l'enseignement dans un environnement familier des élèves.
- Les technologies sont ensuite largement mobilisées dans les organisations afin de favoriser la coordination, de faire émerger une intelligence collective, de gérer les flux d'information, les processus... Comprendre le rôle des technologies dans les organisations, c'est finalement donner des clés d'entrée pour comprendre les organisations.
- Les technologies permettent de développer des capacités d'élèves en termes de traitement de l'information. Ces capacités sont évidemment de nature à préparer la poursuite d'études.
- L'utilisation des TIC permet de développer des usages pertinents, citoyens, respectueux en positionnant les professeurs comme experts des usages.

C'est peut être sous ces deux derniers aspects que l'AP peut être particulièrement pertinent. Pour autant, parler de capacités exige de les travailler dans des contextes, non pour elles-mêmes, mais bien dans le cadre d'un enseignement technologique. A tout cela s'ajoute évidemment l'intérêt pédagogique des TIC. Les productions pédagogiques, les travaux d'élèves notamment dans le cadre d'une démarche technologique, gagnent à être exploités, en classe et hors de la classe dans le cadre d'un environnement numérique de travail (ENT). L'ENT est également un moyen d'assurer une liaison entre les heures réservées à l'AP et l'enseignement purement disciplinaire.

5. Comment personnaliser l'accompagnement prodigué aux élèves ?

S'agissant de l'accompagnement personnalisé, on peut considérer que le niveau de personnalisation est « satisfaisant » lorsqu'il correspond à une séance où le(s) professeur(s) propose(nt) un projet adapté aux besoins réels et identifiés de l'élève, construit autour d'objectifs précis et explicites, favorisant son autonomie de réflexion et de production. Le projet proposé utilise d'autres leviers que les cours pour traiter des points de difficulté et est mis en œuvre avec une rigueur et une attention apportée au cadrage qui impose une relation aux élèves fondée sur l'écoute réelle de leurs difficultés, de leurs questions, de leurs doutes. On se saisit de toutes les occasions favorables à l'expression des difficultés éventuelles et au repérage des démarches suivies par les élèves. L'objectif est de traiter de façon différenciée les élèves en leur apportant un accompagnement adapté à leurs besoins réels.

Les capacités sont travaillées à partir de situations ancrées dans un contexte disciplinaire ou interdisciplinaire.

Le rapport des inspections générales n°2011-010 de février 2011 avait souligné le fait que certains enseignants se sentaient « obligés de laisser de côté leur discipline pour faire de la méthodologie »

² Jean-Marie Panazol (2012) Economie et management,

³ 9 > Ainsi, dans le rapport fondateur de la rénovation de la voie technologique, Bernard Décomps (2001) écrit : « L'enseignement par les technologies plutôt que l'enseignement aux technologies. »

et avait longuement expliqué pourquoi cette perspective est une impasse. Le rapport de janvier 2012 suggère différentes modalités de personnalisation :

- Par la constitution de groupes de besoins : elle facilite le travail en équipe et la recherche de réponses à des besoins identifiés. Pour autant, l'homogénéité absolue des groupes n'est pas forcément obligatoire.
- Par les supports de travail mobilisés : l'objectif de l'accompagnement personnalisé est de développer des capacités à partir d'un contexte de travail. La différenciation peut alors être opérée en fonction de la complexité des contextes proposés aux élèves, en fonction des consignes de travail, du niveau de guidance...
- Par les configurations pédagogiques retenues afin de favoriser la mise en activité des élèves, y compris dans le cadre d'un groupe de travail. Cette mise en activité autorise de la part du professeur l'adoption d'une posture d'observateur de l'élève en situation de travail. Cette attitude peut permettre de révéler ce qui fait obstacle.
- Par une meilleure écoute des élèves : les heures d'accompagnement personnalisé constituent des moments privilégiés au cours desquels les élèves peuvent exprimer leurs difficultés, leurs doutes, ...

Différentes étapes jalonnent la personnalisation de l'accompagnement :

- Un diagnostic devant permettre de faire le point sur les besoins
- Des réponses aux besoins identifiés avec un travail sur les capacités
- Un transfert dans les enseignements

6. Quelle articulation entre les disciplines et l'accompagnement personnalisé ?

L'accompagnement personnalisé peut prendre appui sur tout ancrage disciplinaire pour travailler des capacités transversales, transférables dans d'autres enseignements. A ce titre, de nombreux enseignements font référence explicitement à des capacités de repérage, d'analyse, de comparaison, d'argumentation, mais également à des capacités mobilisant l'expression orale et écrite, le calcul et des éléments mathématiques, le raisonnement... Pour la classe de seconde, les activités menées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé en approfondissement, soutien, méthodologie pourront, bien sûr, être contextualisées au secteur de l'hôtellerie-restauration.

En outre, pour ce qui concerne les activités d'éducation à l'orientation, les particularités de la seconde STHR et du secteur de l'hôtellerie-restauration renforcent, pour l'élève, la nécessité d'être confronté dans son choix d'études et de métiers et de travailler ses représentations. C'est pourquoi, la rencontre avec des professionnels par des visites sur site ou des interventions, l'habitude de travailler en mode projet et en équipe, la capacité à relier des données, à analyser un environnement complexe... sont autant d'éléments à travailler en accompagnement personnalisé.

7. Des pistes de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé en seconde générale et technologique et en STMG

<http://eduscol.education.fr/pid25088/ressources-pour-accompagnement-personnalise.html>
<http://eduscol.education.fr/cid60734/l-accompagnement-personnalise-en-premiere-stmg.html>